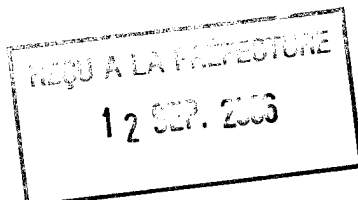


Service instructeur

TRANSPORTS SCOLAIRES

Service consulté  
DIF

N° 8<sup>e</sup>/68-06



**TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES INTERURBAINS**  
**Affectation de crédit**

Résumé : Les transports complémentaires sont des transports publics organisés localement par les Communautés de Communes avec la participation du Conseil Général. Le rapport a pour objet la répartition des crédits votés au BP 2006.

Cinq Communautés de Communes organisent actuellement des services locaux de transport sous forme de navettes régulières ou de taxi à la demande. L'objectif poursuivi est la desserte commerciale des centres villes et le rabattement sur les lignes régulières.

Le Département subventionne ces services au taux de 50 % de la couverture d'exploitation, avec un plafond de 2,79 euros par habitant.

Le crédit voté à cette fin était de 82 600 euros au BP 2006 (ch 65 nature 65734 fonction 81 enveloppe 8618).

Au vu des projets réalisés et des dépenses prévisionnelles, je vous propose :

- Subventions imputables à l'année 2006

Communauté de Communes de Ribeauvillé	27 500 €
Ville d'Altkirch	2 000 €
Communauté de Communes de Guebwiller	26 500 €
Communauté de Communes du Val d'Argent	10 000 €
Communauté de Communes de la Vallée noble	2 000 €
TOTAL	68 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER